

Activité de production industrielle

A. Conditions d'enregistrement, de renouvellement et de modification Activité de production industrielle

1. Que le projet et l'activité de fabrication, de production ou d'assemblage soient inscrits à la fois au registre du commerce et sur la carte fiscale de l'établissement
2. Que l'établissement dispose d'un titre valide, inconditionnel, registre industriel non temporaire ou temporaire précédé d'un registre d'une durée de cinq ans L'activité doit être inscrite au registre industriel avec une période fixe (début et fin) et des quantités et des éléments
3. Que l'activité est existante et matérialisée dans le permis d'exploitation
4. Que les données du projet et de l'activité sont identiques dans le registre du commerce et de l'industrie, la licence d'exploitation et la carte fiscale
5. Que la personne concernée ou ayant le droit de gérer et de signer Ou l'agent ne travaille pas dans le gouvernement

B. Documents d'enregistrement, de renouvellement et de modification Activité industrielle

1. Formulaire de demande d'obtention d'une carte d'exigences de production signée par celui qui a le droit de gérer et signée devant l'employé compétent ou signée par l'agent ou le délégué
2. Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport pour ceux qui ont le droit de gérer et de signer et l'original pour lecture
3. Si le demandeur est agent ou délégué
 - Copie de la carte nationale ou du passeport de l'agent ou du délégué et de l'original à consulter
 - Copie d'une procuration notariée du registre immobilier et de l'original à consulter (même un deuxième agent est accepté uniquement) ou l'original du formulaire d'autorisation signé par l'employé compétent qui a le droit de gérer et de signer ou Attestation de la validité de la signature d'une banque agréée
 - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par l'agent (si le demandeur est un agent de l'établissement)
4. Un extrait officiel récent du registre du commerce, valable pour une durée d'au moins 90 jours, et une copie récente de Microsoft pour le délivrer depuis plus de 90 jours, incluant l'activité de fabrication, de production, ou d'assemblage
5. Copie du certificat du registre du commerce valide, non valide ou temporaire, et l'original pour information pour voir que l'activité comprend - adresse - durée) (début et fin) - articles et quantités - numéro de registre du commerce - marque et nom commercial de l'établissement
6. Copie d'un permis d'exploitation en cours de validité avec notification délivrée par l'aménagement industriel et correspondant au registre industriel et à l'original à consulter Ou un permis papier du quartier avec un reçu de paiement des droits de permis d'exploitation en aménagement industriel
7. Copie de la carte fiscale correspondant aux données du registre du commerce Et l'original pour consultation
Ou un document de données de base pour le contribuable de l'administration fiscale (si le projet est nouveau et n'a pas encore délivré de carte fiscale)
8. Achèvement de « l'engagement de registre industriel » signé par la personne qui a le droit de gérer et signé devant l'employé compétent ou signé par les deux mandataires.

C - Notes sur l'enregistrement, le renouvellement et la modification de l'activité de production industrielle :

1. Le document indicatif de l'activité est le registre industriel et le document indicatif de l'exercice de l'activité est la licence d'exploitation
2. Il n'y a pas de stipulations dans le registre industriel qu'il soit permanent, mais il doit être inconditionnel ou non temporaire
3. Le registre industriel et le permis d'exploitation sont considérés comme temporaires s'il est nécessaire de concilier la situation avec eux (règlement du dossier environnement - protection civile)
4. Lors du renouvellement, si le registre industriel est temporaire, une carte temporaire peut être obtenue pour exigences de production, à condition que le registre industriel soumis au moment de l'enregistrement soit permanent
5. Le dossier de développement industriel doit être radié, suivi de l'annulation de la fiche d'enregistrement des exigences de production